



Succession conjoint survivant

Par **Suzette**, le **02/01/2010** à **10:28**

Bonjour,

Merci à HUDEJU pour sa réponse, mais ma question concernait surtout la qualité d'héritier réservataire du conjoint survivant, lorsque le défunt n'a pas d'héritier réservataire. Plus précisément, quelle est est la part de l'héritier réservataire (conjoint survivant) en cas de décès de mon frère (sans enfants).

Merci

Par **jeetendra**, le **02/01/2010** à **10:55**

[fluo]www.notaires.fr " Héritage succession - Notaires de France - droit du conjoint survivant".[/fluo]

Bonjour, sur experatoo les bénévoles (juristes ou non) sont censés vous apporter une information juridique, pour plus de détails et de précisions allez sur le lien internet ci-dessus, tout est expliqué, détaillé sur les droits du conjoint survivant, bonne année 2010 à vous.